



## COMMUNICATION POUR LA PRESSE

**Bruxelles, 22 Mars 2010**

### L'IRU et l'UITP demandent des règles équilibrées et praticables en matière de droits des passagers dans le transport en autobus et autocar

L'IRU et l'UITP soutiennent des solutions pratiques et équilibrées qui répondent aux besoins des passagers et aux impératifs économiques des opérateurs dans le débat sur les futurs droits des passagers dans l'UE.

À la veille d'une série de débats parlementaires cruciaux sur les futures règles relatives aux droits des passagers du transport en autobus et autocar dans l'UE, l'IRU et l'UITP\* demandent au Parlement européen, au Conseil et la Commission européenne d'élaborer des propositions équilibrées et pratiques dans ce dossier important.

L'IRU et l'UITP soutiennent l'approche pragmatique exposée dans la position commune du Conseil des ministres, officiellement adoptée le 11 mars 2010. Cette position commune constitue une bonne solution car elle protège les droits élémentaires de tous les passagers des autobus et autocars tout en attribuant aux États membres un rôle clair dans la définition d'arrangements locaux appropriés.

En particulier, l'IRU et l'UITP :

- > soutiennent une proposition qui appliquerait les droits élémentaires à tous les services d'autobus et d'autocar, conformément à la proposition du Conseil ;
- > considèrent que d'importantes difficultés d'ordre pratique et opérationnel subsisteraient dans la mise en œuvre de certains articles du règlement proposé aux services urbains, suburbains et régionaux, et soutiennent dès lors la proposition du Conseil d'autoriser les États membres à décider de l'application de ces articles ;
- > pressent les législateurs européens de tenir compte de la législation nationale en vigueur dans le domaine de la responsabilité en cas d'accident ;
- > font appel aux législateurs européens pour qu'ils reconnaissent le fait que les autobus et les autocars circulent sur des routes publiques et dépendent donc des conditions de circulation, et en tiennent compte dans l'élaboration de tout système d'indemnisation en cas de retard ou d'annulation.

Le vice-président de l'IRU, Graham Smith, a expliqué : « le secteur européen du transport en autobus et autocar, composé de petites et moyennes entreprises, voire de très petites entreprises, soutient une approche offrant des solutions réalisables et pratiques qui répondent aux besoins de nos passagers tout en tenant compte des spécificités opérationnelles du secteur et en garantissant la viabilité économique des exploitants d'autobus et d'autocars ».

Tony Depledge, président du Comité Union européenne de l'UITP, a conclu : « Il est important de reconnaître que les services urbains, suburbains et régionaux forment un segment distinct et intégré de l'offre de transport public, où les passagers peuvent s'attendre à jouir des mêmes droits. »

\*\*\*



L'**Union Internationale des Transports Publics (UITP)** est un réseau international regroupant des autorités et des exploitants de transport public, des décideurs politiques, des instituts scientifiques ainsi que des représentants de l'industrie des transports publics et de l'industrie des services. Il s'agit d'une plateforme de coopération à l'échelle mondiale, de développement économique et de partage d'expériences entre 3 100 membres issus de 90 pays différents. L'UITP est le porte-parole mondial des transports publics et le promoteur d'innovations dans le secteur.

L'**Union internationale des transports routiers (IRU)**, à travers ses associations nationales, représente l'ensemble du secteur du transport routier mondial. Elle est le porte-parole des exploitants de camions, d'autocars, d'autobus et de taxis, détenant aussi bien des flottes importantes qu'exerçant leur activité en exploitation individuelle, auprès de toutes les instances internationales et intergouvernementales dont les décisions ont un impact sur le transport routier.

**Contacts presse :**

- > UITP, Sarah D'Angelo, + 32 2 663 66 39, [sarah.dangelo@uitp.org](mailto:sarah.dangelo@uitp.org)
- > IRU, Juliette Ebélé, +41 22 918 27 07, [Press@iru.org](mailto:Press@iru.org)